

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Du SIVU AURE NEOUVIELLE

Séance du 05 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil	8
En exercice	8
Présents	6
Absents	2
Procuration	
Qui ont pris part à la délibération	6

Date de la convocation

28/04/26

Date d'affichage

28/04/26

L'an 2026 et le **mardi 05 mai à 14 heure(s)**, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Jérôme VALENCIAN**

Présents :

Titulaires : Jérôme VALENCIAN, Agnès SANTOLARIA, Benoît HINFRAY, André DUBAN, Pierre ESTRADÉ,

Suppléant : Dominique CASTET,

Absent excusé : Sabine FOUGA, Edwige MIEYAN, Yannick FOURTINE

Mme Agnès SANTOLARIA est nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2026

Délibération n° 108-05-26

Le conseil syndical à l'unanimité, hormis Mme CASTET qui ne participe pas au vote, car absente lors de la réunion, approuve le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SEANCE



REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DES
HAUTES-PYRENEES****DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

Du SIVU AURE NEOUVIELLE

Séance du 05 mai 2026**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au conseil	8
En exercice	8
Présents	6
Absents	2
Procuration	
Qui ont pris part à la délibération	6

Date de la convocation

28/04/26

Date d'affichage

28/04/26

L'an 2026 et le **mardi 05 mai à 14 heure(s)**, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Jérôme VALENCIAN**

Présents :

Titulaires : Jérôme VALENCIAN, Agnès SANTOLARIA, Benoît HINFRAY, André DUBAN, Pierre ESTRADE,

Suppléant : Dominique CASTET,

Absent excusé : Sabine FOUGA, Edwige MIEYAN, Yannick FOURTINE

Mme Agnès SANTOLARIA est nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération**Election du deuxième vice-président****Délibération n° 109-05-26**

Monsieur Le Président rappelle au conseil syndical la délibération n° 105-04-26 du 17 avril 2026 par laquelle il a été procédé à l'élection des trois vice-présidents du SIVU Aure Néouvielle.

Monsieur Le Président expose que Mme SANTOLARIA a été élue 2^{ème} vice-présidente. Cependant, au moment de cette élection, Mme SANTOLARIA avait été désignée déléguée suppléante par délibération du conseil municipal de la commune de Vielle Aure.

Par délibération n° 2026-33 du 23 avril 2026, le conseil municipal de la commune de Vielle Aure a désigné Mme SANTOLARIA comme déléguée titulaire du SIVU Aure Néouvielle, soit postérieurement à son élection de 2^{ème} Vice-Présidente.

Aussi, les services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ont demandé de procéder à une nouvelle élection du 2^{ème} Vice-Président.

ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT**1^{er} tour du scrutin**

Mme SANTOLARIA se porte candidate.

2 assesseurs sont nommés : Benoît HINFRAY, Pierre ESTRADE.

Le Président a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	6
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	5
Majorité absolue	4

Ont obtenu :

NOMS	NOMBRE DE VOIX (en chiffre et en lettres)
SANTOLARIA Agnès	5, cinq

Mme SANTOLARIA Agnès ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Vice-Président

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SEANCE

